



Saint-Charles-de-Bourget

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-CHARLES-DE-BOURGET

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, M. Michel Perreault, CPA, CMA directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la susdite Municipalité :

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENTS 389.21

Lors de la session ordinaire du 7 mars 2022, le conseil municipal a adopté le règlement 389.21 ayant pour objet:

Règlement numéro 389.22 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux.

Donné à Saint-Charles-de-Bourget, ce 9^e jour du mois de mars deux mille vingt et deux.

Michel Perreault, CPA, CMA
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim